

COMMUNIQUE

Aumôniers de prison, la rencontre régulière des personnes détenues nous rend bien conscients de la gravité des problèmes que soulève le projet de loi relative à la rétention de sûreté. Le manque d'un suivi sérieux, indispensable aux auteurs d'actes graves à l'encontre d'enfants, explique sans doute pour une grande part que ces personnes peuvent représenter un risque réel de récidive à la fin de leur peine. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il faut entourer leur remise en liberté de précautions adaptées qui limitent ce risque.

Qu'on sanctionne encore des coupables qui ont fini de payer leur dette à la société pose problème : nous l'affirmons sans oublier les personnes victimes de leurs actes, personnes très profondément et souvent définitivement abîmées. Notre travail dans les détentions, c'est aussi de faire patiemment prendre conscience aux coupables des souffrances que subissent encore leurs victimes.

L'enjeu de la question est trop important pour qu'elle soit traitée dans l'urgence, en réponse à l'émotion suscitée par un drame malheureux. Pour nous, le sens de la peine se pose en ces termes : rendre un individu condamné partenaire et responsable de la gestion de sa peine et mettre en œuvre, si nécessaire, une gestion médicale, un travail éducatif et aussi un accompagnement spirituel pour ceux qui le sollicitent.

Si de nombreuses années de prison n'ont pas changé la personnalité d'un coupable, a-t-on pris toutes les dispositions possibles pour qu'il ne récidive pas ?

Nous souhaitons que la prochaine loi pénitentiaire inclue dans sa partie concernant le parcours d'exécution de peine (PEP) la nécessité et la possibilité effective pour chaque condamné de traiter ses problèmes d'ordre psychologique et/ou psychiatrique avec des professionnels de la santé. Cela nous paraît la solution la mieux adaptée pour traiter ce problème grave de la récidive des auteurs d'actes criminels. Ce qui suppose qu'on en donne les moyens à l'institution pénitentiaire dont la mission est aussi de réinsérer les personnes détenues.

Les aumôniers des différents cultes qui interviennent dans les détentions sont pleinement disposés à prendre leur place dans cet important débat de société et dans la mise en œuvre de mesures qui pourraient et devraient être prises pour la réinsertion, dès la mise en détention, des personnes condamnées.

Le 10 janvier 2008

Pierre-Yves BAUER
Aumônier national israélite des prisons

Jean-Marc DUPEUX
Aumônier national protestant des prisons

Moulay el Hassan EL ALAOUI TALIBI
Aumônier national musulman des prisons

Jean-Louis REYMONDIER
Aumônier national catholique des prisons

CONTACTS :

Aumônerie nationale catholique des prisons	06 03 35 73 74
Aumônerie nationale israélite des prisons	06 80 59 39 63
Aumônerie nationale musulmane des prisons	06 85 73 26 81
Aumônerie nationale protestante des prisons	06 62 70 47 01